



Conseil d'administration du 13 novembre 2020
Membres en exercice : 54
Membres présents ou suppléés : 40
Membres ayant donné mandat : 3
Nombre de voix : 43
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 13

DELIBERATION n° 2020-12
**AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA LISTE DES TROIS CANDIDATS AUX
FONCTIONS DE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC, ARRETEE PAR LE
COMITE DE SELECTION PARITAIRE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 6 novembre 2020, s'est tenu par voie dématérialisée le 13 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu la délibération n°2020-06 portant désignation de deux administrateurs pour siéger au sein du comité de sélection paritaire ;
Vu le rapport du président pour le compte du comité de sélection paritaire et sur sa proposition :

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la transmission par le Président des trois noms des candidats retenus par le comité de sélection paritaire, énoncé ci-après par ordre alphabétique :

- M. Laurent Bonneau ;
- M. Vincent Claudon ;
- M. Philippe Puydarrieux.

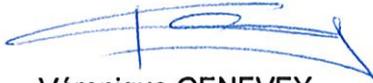
Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 13 novembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

